

FINALITÉ DU PROGRAMME

L'OCDE a lancé un programme intitulé **Villes vertes** afin d'évaluer dans quelle mesure les politiques de croissance verte au sein des villes et de développement urbain durable peuvent contribuer à améliorer les résultats économiques et la qualité de l'environnement dans les zones métropolitaines et, par conséquent, à renforcer le rôle que jouent ces zones dans la croissance, la qualité de vie et la compétitivité nationales.

Ce programme s'inscrit dans le sillage de la troisième Table ronde annuelle de l'OCDE des maires et des ministres pour le développement urbain, organisée en 2010 sur le thème « Villes et croissance verte », au cours de laquelle des maires et des ministres représentant 21 villes et 34 pays ont appelé à évaluer les politiques de croissance verte afin d'identifier celles qui constituent des pratiques exemplaires. Si les études visant à définir les caractéristiques de villes durables et « vertes » sont de plus en plus nombreuses, rares sont celles qui évaluent, pour un ensemble de villes, l'impact de ces politiques de développement urbain durable en termes de croissance de l'emploi, de pouvoir d'attraction économique et de qualité de l'environnement.

Le Programme Villes vertes de l'OCDE entend combler ce manque d'information en évaluant l'impact des politiques de développement urbain durable et de croissance verte sur les performances urbaines et nationales. Cette évaluation sera appuyée par une série d'études de cas portant sur une sélection de villes, situées au sein ou en dehors de la zone OCDE et représentant des contextes très divers sur les plans géographique et économique et du point de vue de la réglementation nationale.

COMPOSANTES DU PROGRAMME : ÉTUDES DE CAS, INDICATEURS ET RAPPORT COMPARATIF

Le programme comporte quatre grandes composantes :

1. Élaboration d'un document définissant le cadre conceptuel et la méthodologie des études de cas.
2. Réalisation d'études de cas portant sur une sélection de villes afin d'évaluer l'impact des politiques.
3. Mise au point d'indicateurs de la qualité de l'environnement dans la base de données de l'OCDE sur les régions métropolitaines (*Metropolitan Regional Database*) afin de définir la qualité de l'environnement et les résultats économiques de référence des villes étudiées.
4. Établissement d'un rapport comparatif analysant les études de cas et les indicateurs de résultats pour définir des pratiques exemplaires.

Un réseau d'experts techniques et de représentants des villes sera constitué à l'appui des différentes composantes de ce programme. Il aura une mission d'évaluation et de conseil à chacune des étapes du programme.

Cadre conceptuel : pourquoi se concentrer sur la croissance verte dans les villes ?

Le Programme Villes vertes vient compléter les travaux à caractère transversal conduits par l'OCDE dans le domaine de la croissance verte, travaux qui ont été lancés à l'initiative des ministres de l'Économie, des Finances, du Commerce international et des Affaires étrangères de 34 pays dans la Déclaration de l'OCDE sur

la croissance verte adoptée en juin 2009. La croissance verte s'affirme comme un nouveau paradigme qui favorise le développement économique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution, en limitant le plus possible les déchets et le gaspillage des ressources naturelles et en préservant la biodiversité. Elle suppose une augmentation des investissements publics et privés, une consommation conduisant à une exploitation durable des ressources, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la vulnérabilité au changement climatique. Elle traduit une reconnaissance du fait que des politiques en faveur de l'environnement qui ne favorisent pas également la croissance économique et la production de richesse ne sont pas viables à long terme. Autrement dit, ce paradigme postule que les termes « croissance » et « verte » ne s'excluent pas et que développement durable et croissance économique sont, au contraire, des objectifs qui se renforcent mutuellement et qui doivent être poursuivis de façon synergique et cohérente.

Pour être durables, des stratégies de croissance verte doivent également comporter une dimension d'équité sociale. Certaines populations urbaines, comme les résidents pauvres ou les personnes âgées, sont souvent plus exposées aux impacts du changement climatique. Certaines stratégies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent aussi aggraver les inégalités urbaines : une taxe sur les transports, par exemple, contraindrait davantage les ménages à bas revenus n'ayant pas les moyens d'habiter plus près du centre ville. Des stratégies réussies de croissance verte appellent à une meilleure compréhension des conséquences sociales de la transition vers une économie verte.

Du point de vue des villes, la croissance verte entraîne des exigences accrues vis-à-vis de la qualité de l'environnement, qui comportent deux volets :

1. Des exigences d'amélioration de la qualité de vie sous l'angle de l'environnement (air non pollué, espaces verts, etc.)
2. Une demande de produits et services moins polluants (technologies favorisant l'efficacité énergétique, transports en commun, etc.).

Les villes constituent à l'évidence un environnement propice d'un point de vue économique pour répondre à ces exigences et favoriser la mobilisation du secteur privé. Elles sont bien placées pour mettre au point des stratégies innovantes transposables à l'échelle nationale ou régionale et pour jouer le rôle de laboratoire pour la mise en œuvre de programmes pilotes nationaux au niveau urbain. En outre, elles constituent des terrains d'expérimentation prometteurs pour la mise au point de technologies vertes, comme les voitures électriques et les systèmes de location de voitures électriques. Elles sont des pôles d'attraction pour les individus très qualifiés et les entreprises de pointe et sont chargées du développement des infrastructures et du cadre bâti, ainsi que de la fourniture de services dans les domaines des déchets, de l'eau et des transports. Les travaux de l'OCDE sur les villes et le changement climatique montrent que les politiques urbaines – densification, surfacturation des automobilistes aux heures de pointe – diminuent les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale tout en soutenant la croissance économique à long terme. Les synergies entre la politique de l'environnement et la politique économique sont plus fortes au niveau urbain, notamment dans les secteurs des transports, de la construction et de l'énergie. Les problèmes liés à la congestion, à la pollution et aux services publics ont une incidence non seulement sur la qualité de l'environnement, mais aussi sur l'efficacité des activités économiques des villes et sur leur capacité à attirer des entreprises et du personnel qualifié. Les politiques qui réduisent la consommation et le gaspillage d'énergie et de ressources et qui renforcent le pouvoir d'attraction du milieu urbain peuvent par conséquent également soutenir la croissance économique des villes.

Les efforts déployés pour favoriser la croissance verte urbaine se heurtent toutefois à plusieurs obstacles : il faut en particulier déterminer comment les élargir, les rendre plus systématiques et les inscrire davantage dans le long terme, trouver des moyens de regrouper et de coordonner les initiatives locales et celles lancées à

l'échelle nationale. Le souci d'équité permet d'éviter que les politiques de croissance verte n'aggravent les inégalités sociales ou n'en créent de nouvelles, et peut déboucher, dans certains cas, sur une distribution plus équitable des bénéfices environnementaux et économiques. La mise au point de stratégies de croissance verte à l'échelle des villes n'est pas une tâche aisée. Aujourd'hui plus que jamais, leur financement pose un problème, car les villes sont confrontées à des exigences de création d'emplois et de prestation de services qu'elles doivent satisfaire avec des ressources moindres. Le Programme Villes vertes débouchera sur la formulation de recommandations de politiques publiques et de réformes institutionnelles susceptibles de permettre de surmonter ces obstacles dans chaque ville étudiée et sur l'identification de pratiques exemplaires mises en œuvre dans les différentes villes.

L'OCDE établira un **document conceptuel pour le Programme Villes vertes** qui présentera le cadre conceptuel de la croissance verte urbaine et évaluera les liens entre résultats économiques et qualité de l'environnement à court et long terme. Ce cadre prendra la forme d'un projet de rapport, qui comprendra une revue de la littérature ainsi qu'un premier ensemble de politiques publiques et d'indicateurs de l'impact de ces politiques à utiliser dans chaque étude de cas pour comparer les initiatives existantes et évaluer leurs effets en termes de création d'emploi, d'amélioration de la qualité de l'environnement et de croissance économique régionale. Ce document apportera un éclairage pour la formulation de la Stratégie de l'OCDE pour une croissance verte qui doit être publiée d'ici à juin 2011 et servira de cadre d'analyse des études de cas.

Des études de cas pour évaluer les effets des politiques publiques

Le Programme Villes vertes repose sur une **série d'études de cas qui portent sur des villes appartenant ou non à la zone OCDE** et qui visent à évaluer les effets des politiques de croissance verte urbaine et de développement urbain durable sur les résultats économiques des villes et sur la qualité de leur environnement. Les villes étudiées devront représenter une diversité de contextes sur les plans géographique et économique et du point de vue de la réglementation nationale. Elles seront choisies d'après leur expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de développement urbain durable et de croissance verte urbaine.

Les études de cas comporteront les grands éléments suivants :

- ***Examen des politiques publiques*** mises en œuvre par la ville/la région métropolitaine dans les domaines suivants :
 - Politiques visant à améliorer les services et la qualité en milieu urbain (par exemple : revitalisation urbaine, renforcement des transports en commun, réduction des émissions des véhicules, accès aux espaces verts, amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement).
 - Politiques visant à réduire la consommation de ressources environnementales (par exemple : amélioration de l'efficacité énergétique de la production et des bâtiments, augmentation de la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, limitation de l'extension des villes, réduction de la quantité de déchets mis en décharge).
 - Politiques visant à permettre l'offre de services et technologies dans le domaine de l'environnement (par exemple : services d'assistance aux entreprises innovantes dans le domaine des technologies vertes, réduction des obstacles à l'utilisation de technologies vertes, renforcement des liens entre universités et entreprises vertes locales dans le domaine de la recherche et développement).

Les éléments institutionnels et financiers qui facilitent ou entravent la mise en œuvre des politiques seront identifiés et une attention particulière sera accordée aux aspects liés à la gouvernance à plusieurs niveaux et aux partenariats public-privé dans le domaine des projets visant à promouvoir la croissance verte.

- **Évaluation de l'impact des politiques** sur la base d'une analyse des données existantes mesurant :
 - Le niveau de qualification et de création d'emploi au niveau local
 - La capacité à attirer des entreprises
 - L'innovation régionale
 - Occupation des sols
 - Air, eau, déchets
 - Transports
 - Energie
 - Etat de l'environnement
 - Comportements et prise de conscience des citoyens
- Participation de représentants des villes à un **réseau d'experts** qui inclura des experts de l'OCDE, des universitaires et des représentants d'autres villes de référence et du secteur privé, afin de procéder à un échange d'expériences et de vues sur des thèmes relatifs au développement urbain durable.
- Participation de responsables politiques de haut niveau des villes à la réunion annuelle de la **Table de ronde de l'OCDE des maires et des ministres**, qui se tiendra aux troisièmes trimestres 2011 et 2012, afin qu'ils contribuent à l'examen des pratiques exemplaires et au bilan sur l'avancement de l'étude de cas concernant leur ville.
- Les études de cas seront publiées séparément, sous forme de documents autonomes, et seront également intégrées à l'Analyse comparative de l'OCDE sur les villes vertes.

Se reporter à l'annexe 1 pour de plus amples informations sur le calendrier et le financement des études de cas.

Indicateurs environnementaux pour les zones métropolitaines de l'OCDE

Les indicateurs de la qualité de l'environnement constituent un sous-ensemble important des catégories d'indicateurs qui viennent d'être citées. L'OCDE travaille actuellement à définir des zones urbaines et métropolitaines dans les pays membres de façon à ce qu'il soit possible d'effectuer des **comparaisons entre pays des tendances en matière de développement urbain durable**, notamment de comparer les indicateurs d'étalement urbain, de modification de l'utilisation des sols, d'utilisation des transports et de temps de trajet et de qualité de l'air et d'émissions en milieu urbain.

Le Programme Villes vertes de l'OCDE utilisera ces indicateurs de la qualité de l'environnement dans les zones métropolitaines et recueillera, dans chacune des villes étudiées, les données supplémentaires disponibles sur la qualité de l'environnement en matière d'étendu de services et de qualité des services (qualité des

transports et accès aux transports, espaces verts et services publics par exemple), de qualité de l'environnement local (qualité de l'air, de l'eau et production de déchets par exemple) et de consommation locale de ressources (consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel, industriel et du transport, consommation d'eau, étendue du cadre bâti)¹. L'OCDE évaluera aussi dans quelle mesure ces indicateurs supplémentaires sont comparables afin de déterminer s'ils peuvent être produits pour les zones métropolitaines qui ne participent pas aux études de cas.

Analyse comparative des Villes vertes

Les résultats de l'analyse comparative des études de cas seront publiés dans le **Rapport de l'OCDE sur les villes et la croissance verte**, qui devrait être finalisé entre décembre 2012 et juin 2013. Ce rapport aura pour but d'aider les autorités, nationales comme locales, à évaluer les possibilités dont elles disposent pour mettre en œuvre des stratégies de croissance verte dans les villes. Il comprendra une analyse comparative des résultats économiques et de la qualité de l'environnement des villes, les études de cas individuelles ainsi que les principales conclusions des réunions du réseau. Le rapport final proposera aussi des critères de référence et formulera des recommandations de pratiques exemplaires applicables dans des contextes divers sur le plan géographique et de la réglementation nationale ; il proposera également des moyens pour améliorer la coordination verticale et horizontale et les mécanismes de financement au niveau des divers échelons de l'administration.

Réseau d'experts techniques et de représentants des villes

Dans le cadre du Programme Villes vertes, un **réseau d'experts** regroupant des représentants du Secrétariat de l'OCDE, d'institutions universitaires et de recherche, des villes étudiées ainsi que des partenaires du secteur privé sera créé. Pour favoriser une large adhésion à l'analyse et aux indicateurs, chaque phase du programme – de la définition du cadre conceptuel au recueil de commentaires sur le rapport final avant publication – aura pour moment fort une réunion technique du réseau qui permettra de dresser un bilan du travail accompli et d'émettre des recommandations pour les étapes suivantes. En outre, les principales conclusions de l'analyse seront examinées à un niveau politique élevé lors des réunions annuelles de la Table ronde de l'OCDE des maires et des ministres.

¹ Ces catégories d'indicateurs de la qualité de l'environnement correspondent à trois des quatre catégories d'indicateurs de la croissance verte proposées dans le Rapport intérimaire de la stratégie pour une croissance verte publié par l'OCDE (juin 2010) : Indicateur 1 – Suivi de l'efficacité environnementale de la consommation et de l'évolution des modes de consommation ; Indicateur 3 – Suivi de la qualité de vie sous l'angle environnemental ; Indicateur 4 – Suivi des mesures prises et des instruments utilisés par les agents économiques.

CALENDRIER DU PROGRAMME

Note : Le calendrier suivant est indicatif et son respect dépendra des ressources administratives et financières.

T1 à T2-2011

- **Première réunion du réseau d'experts du Programme Villes vertes à Paris, au siège de l'OCDE.** Cette première réunion aura pour objectif la définition d'un cadre conceptuel permettant de promouvoir le concept de croissance verte à l'échelle urbaine et d'évaluer les liens entre les résultats économiques et la qualité de l'environnement à court et à long terme.

T2-2011

- Rédaction d'un **projet de document** formulant le cadre conceptuel.

T1-2011 à T4-2012

- **Lancement des études de cas.**
- **Missions d'étude sur le terrain** dans chacune des villes étudiées afin d'interroger les principaux acteurs concernés et de recueillir des données.
- **Finalisation des études de cas** et présentation de ces études pour approbation lors de la réunion semestrielle du Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE/Groupe de Travail sur les régions urbaines de l'OCDE.

T3-2011 à T4-2011

- **Deuxième réunion du réseau d'experts**, à Paris, au siège de l'OCDE.
- Quatrième réunion annuelle de la **Table ronde de l'OCDE des maires et des ministres sur les villes et la croissance verte** (lieu à définir – en fonction du financement disponible).

T1-2012 à T2-2012

- **Troisième réunion du réseau d'experts**, à Paris, au siège de l'OCDE.

T3-2012 à T4-2012

- **Quatrième réunion du réseau d'experts**, à Paris, au siège de l'OCDE.
- Cinquième réunion annuelle de la **Table ronde de l'OCDE des maires et des ministres sur les villes et la croissance verte** (lieu à définir – en fonction du financement disponible).

T4-2012 à T1-2013

- Finalisation du **Rapport de l'OCDE sur les villes et la croissance verte** et présentation pour approbation lors de la réunion du Comité des politiques de développement territorial de l'OCDE, en décembre, à Paris.

T2-2013

- Publication du rapport, qui contiendra l'analyse comparative, les études de cas et les principes qui sous-tendent la promotion de la croissance verte dans les villes.

PERSONNES À CONTACTER À L'OCDE

Le projet sera piloté par la Direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE (GOV) en collaboration avec la Direction de l'environnement (ENV).

La coordination relèvera de la *Division des politiques de développement régional de l'OCDE*.

Personnes à contacter : Lamia Kamal-Chaoui (lamia.kamal-chaoui@oecd.org).

ANNEXE 1 : CALENDRIER ET FINANCEMENT DES ÉTUDES DE CAS

Chaque étude de cas durera environ 12 mois, de la réception de la lettre d'engagement à l'établissement du rapport final. Elle se déroulera selon les étapes suivantes :

- **Lancement du processus.** L'OCDE et l'autorité requérante conviennent du cahier des charges de l'étude de cas, en particulier du champ et du contenu de l'étude, de son calendrier et de son coût.
- **Formalisation de la collaboration.** L'autorité requérante demande la conduite d'une étude de cas « Les villes et la croissance verte » en envoyant une *lettre d'engagement* dans laquelle elle exprime son intérêt pour une telle étude et s'engage à la financer (sur demande, l'OCDE fournira un modèle de lettre d'engagement).
- **Nomination d'une équipe locale.** Pour garantir le bon déroulement de l'étude de cas du point de vue tant du contenu que du calendrier, l'autorité requérante doit constituer une *équipe* locale technique chargée du projet avec laquelle le personnel de l'OCDE pourra travailler et se coordonner quotidiennement pour toute question pratique (suivi des procédures administratives et financières, recueil de statistiques et données utiles, organisation d'entretiens entre l'OCDE et les autorités publiques et autres acteurs intéressés, organisation et logistique de la mission d'étude de l'OCDE, etc.). Il faudra que les membres de l'équipe locale aient une bonne connaissance de l'anglais pour que la communication soit plus facile.
- **Recueil d'informations.** L'équipe locale rédigera un *rapport de référence* présentant les initiatives de la ville en matière de croissance verte ainsi que les grandes tendances en matière de croissance économique et d'impact sur l'environnement, à partir d'un questionnaire détaillé fourni par le Secrétariat de l'OCDE. Le Secrétariat de l'OCDE conduira ensuite, sur la base de ce rapport, une *mission d'étude* (organisée par l'équipe locale) pour s'entretenir avec les principaux acteurs (responsables locaux/régionaux/nationaux, universitaires et chercheurs, représentants du secteur privé, représentants d'ONG, etc.).
- **Participation aux réunions techniques du réseau OCDE d'experts sur les villes et la croissance verte,** organisées à l'OCDE, ainsi qu'aux réunions politiques annuelles de la **Table ronde de l'OCDE des maires et des ministres pour le développement urbain.**
- **Examen des résultats.** Le Secrétariat de l'OCDE rédigera une première ébauche de l'étude de cas qu'il enverra à l'équipe locale pour vérification factuelle. L'équipe locale transmettra ses commentaires à l'OCDE.

Présentation des résultats. L'étude de cas finale sera présentée par le Secrétariat de l'OCDE aux Délégués (représentants) de tous les pays membres au cours d'une réunion du Comité des politiques de développement territorial (et, éventuellement, du Groupe de travail sur les politiques territoriales dans les zones urbaines), qui se réunit deux fois par an (habituellement en juin et en décembre). Les représentants des autorités de la ville seront invités à présenter le rapport au Comité. Après approbation des Délégués, l'étude de cas sera publiée sous forme de document PDF et intégrée à la version finale du *Rapport de l'OCDE sur les villes et la croissance verte*.

Les études de cas seront financées par des contributions volontaires. Le Secrétariat de l'OCDE fournira un budget détaillé sur demande. Ce budget comprend les frais liés aux travaux de l'OCDE et son montant devra être indiqué dans la lettre d'engagement transmise à l'OCDE pour officialiser le lancement de l'étude. Il ne comprend ni les frais de rédaction du rapport de référence, ni l'éventuelle organisation dans le pays d'une conférence ou d'une manifestation pour présenter l'étude après sa réalisation, ni les frais de déplacement des représentants de la ville pour se rendre aux réunions tenues à l'OCDE.